Image not found or type unknown

Carte de sejour étudiante rejettée

Par **Picha Yodyadthai**, le **08/01/2018** à **02:46**

Bonjour Madame, Monsieur,

J'ai une question par rapport a la carte de séjour. De 2014-2016 j'avais la carte de séjour étudiante et en décembre 2016 ma demande de renouvellement de la carte de séjour est rejettée meme si j'avais le résultat de première année. A cause du changement de formation et j'avais une année blanche. Et aussi je me suis inscrite en Master (le parcours était numérique) : on etait obligé de presenter 2 semaines par année scolaire et il faut effectuer un stage au moins 6 mois. La préfecture a demandé d'une preuve pourquoi je devais resider en France. A ce moment la je n'ai pas encore trouvé un stage et je n'avais pas de preuve donc je n'ai pas défendu mes droits. Je reste toujours en France pendant 2 ans, j'ai effectué des stage et j'ai enfin fini mes études. Du coup, cela fait 5 ans que je réside en France et j'ai mon diplome en Master Management des secteurs Mode & Luxe, option marketing (BAC+5).
J'aimerais bien savoir s'il y a la possibilité de demander n'importe quelle carte de séjour.
Je trouve que ce n'est pas juste pour moi. Meme si la préfecture a rejetté ma demande, j'ai fini mes études.
Elle est ou, la justice?

Cordialement,

Picha

Par **youris**, le **08/01/2018** à **09:26**

bonjour,
si vous avez terminé vos études en france, vous ne pouvez plus prétendre à un titre de séjour étudiant.
Si vous êtes étudiant étranger récemment diplômé d'un établissement français et que vous souhaitez travailler en France à l'issue de vos études supérieures, vous pouvez demander une autorisation provisoire de séjour (APS) valable 1 an.
voir ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319
salutations

Par **Picha Yodyadthai**, le **09/01/2018** à **00:01**

Je ne sais pas si vous avez lu tout mon message. Cela fait 2 ans que je n'ai pas de carte de séjour.
Donc je n'ai pas de carte de séjour en cours de validé. Vous etes sûr que je peux demander une autorisation provisoire de séjour (APS)?

Cordialement,

Penpak

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés